

Nos services se modernisent pour mieux vous servir. Progressivement, les documents des dossiers seront conservés sous format électronique et destinés aux services du CASVP qui concourent à la délivrance des aides sociales. Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

Pour les personnes de nationalité française :

Carte Nationale d'Identité ou à défaut Passeport

Pour les autres nationalités :

Justificatif(s) du droit au séjour en cours de validité

Pour attester de votre présence à Paris :

3 avis d'imposition sur le revenu établis à l'adresse parisienne du demandeur (pour attester de 3 ans de présence à Paris au cours des 5 dernières années)

Selon votre situation, en cas d'absence d'avis d'imposition :

3 quittances de loyer et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

3 relevés de charges de copropriété et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

Ou tout autre document établi à l'adresse parisienne du demandeur permettant d'établir la durée de résidence (certificat d'hébergement et justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant, factures d'hôtel...)

Pour le versement de l'aide :

Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur (original)

Autorisation de versement de l'aide à un tiers et un relevé d'identité bancaire à son nom (original)

Selon votre situation :

Notification de retraite au titre de l'inaptitude au travail

Jugement de tutelle ou de curatelle

Notification de refus d'attribution du minimum vieillesse ou de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA)

Notification CPAM de refus de la Complémentaire Santé Solidaire

Justificatif d'adhésion à titre payant à la mutuelle santé de votre choix

Vos ressources :

Dernier avis d'imposition sur le revenu (dans son intégralité) pour chaque membre du couple en cas de vie maritale

Justificatifs récents de toutes vos ressources (imposables ou non imposables) et le cas échéant celles de votre conjoint, partenaire ou concubin en cas de mariage, PACS ou situation de vie maritale : pension(s), rente(s), salaire(s), indemnités journalières, indemnités de chômage, allocations(s), autres...